

FORMULE 74K
COUR DU BANC DU ROI
 Centre de _____

OCTROI DE LETTRES D'HOMOLOGATION SUPPLÉMENTAIRES

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

Aux termes de l'ordonnance rendue par _____,
(nom du juge)
 juge de la Cour du Banc du Roi, le _____,
(date)
 les lettres d'homologation de la succession de feu _____
(nom du défunt)
 ont été initialement octroyées à _____.
(nom de l'exécuteur testamentaire dans les lettres d'homologation initiales)

Aux termes de l'ordonnance rendue par _____,
(nom du juge)
 juge de la Cour du Banc du Roi, le _____,
(date)
 les lettres d'homologation initiales sont révoquées et des lettres d'homologation supplémentaires
 sont octroyées par les présentes à _____,
(nom de l'exécuteur suppléant)
 de _____,
(ville/village), _____,
(province/territoire)
 exécuteur suppléant désigné dans le dernier testament (dont copie est jointe aux présentes)
 de _____, qui habitait
(nom du défunt)
 à _____,
(ville/village), _____,
(province/territoire)
 et l'administration de tous les biens non encore administrés du défunt est par les présentes
 confiée à _____.
(nom de l'exécuteur suppléant)

OU

Aux termes de l'ordonnance rendue par _____,
(nom du juge)
juge de la Cour du Banc du Roi, le _____,
(date)
les lettres d'homologation initiales sont révoquées et des lettres d'homologation supplémentaires
sont octroyées par les présentes à _____,
(nom du premier coexécuteur testamentaire)
et à _____,
(nom du second coexécuteur testamentaire)
de _____, _____,
(ville/village) (province/territoire)
exécuteurs testamentaires désignés dans le dernier testament (dont copie est jointe aux présentes)
de _____, qui habitait
(nom du défunt)
à _____, _____,
(ville/village) (province/territoire)
et l'administration de tous les biens non encore administrés du défunt est par les présentes
confiée à _____,
(nom du premier coexécuteur testamentaire)
et à _____.
(nom du second coexécuteur testamentaire)

FAIT à _____ au _____ le _____.
(ville/village) (province/territoire) (date)

La Cour

Registraire adjoint